

# Placer la croissance verte au cœur du développement

Résumé à l'intention de décideurs



A photograph of a mountain range with a prominent, sharp peak in the center. The mountains are covered in dense green vegetation. The sky is a pale, hazy yellow, suggesting a sunrise or sunset. The text is overlaid on the lower half of the image.

« Les gouvernements qui placent la croissance verte au cœur du développement peuvent parvenir à une croissance économique durable et à la stabilité sociale, protéger l'environnement et préserver les ressources pour les générations futures ».

# Table des matières

Qu'est ce que la croissance verte ? Pourquoi est-elle nécessaire ?	2
Amorces de croissance verte dans les pays en développement	9
Agir au plan national et international	12
La croissance verte, c'est maintenant !	22

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

© OCDE mars 2013

Vous êtes autorisés à utiliser le contenu OCDE de cette publication à des fins non commerciales. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org).





# Qu'est ce que la croissance verte ? Pourquoi est-elle nécessaire ?

## Qu'est ce que la croissance verte ?

La croissance verte représente une nouvelle approche de la croissance économique qui place le bien-être humain au centre du développement, tout en garantissant que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et les services environnementaux nécessaires au développement durable (OCDE, 2011a). En tenant explicitement compte de l'environnement et de la valeur des actifs naturels, la croissance verte étend les définitions traditionnelles de la richesse au bien-être et à la qualité de la croissance et du développement.

La croissance verte ne remplace pas le développement durable, mais constitue un moyen d'y parvenir (OCDE, 2011a). Le concept de croissance verte est plus limité, et englobe un programme d'action pouvant contribuer à la réalisation de progrès tangibles et mesurables à l'interface de l'économie et du développement. La croissance verte permet, de manière rationnelle et par une utilisation optimale des ressources, d'orienter les choix en direction de modes de production et de consommation durables. Lorsqu'elle est conçue afin de réduire la pauvreté et de réaliser des arbitrages à court terme, la croissance verte peut aider les pays en développement à parvenir à un développement durable.

Instaurer une croissance verte peut assurer aux pays en développement un avenir solide, stable et durable. Au XXe siècle, la population mondiale a été multipliée par quatre, la production économique par 22 et la consommation de combustibles fossiles par 14 (PNUE, 2011). La résilience d'un grand nombre de systèmes socioéconomiques et environnementaux est aujourd'hui mise à rude épreuve par les besoins d'une population mondiale en expansion rapide et par l'amplification de l'activité économique. Un défi essentiel consistera à satisfaire les besoins en énergie, en nourriture et en eau de 9 milliards d'individus à l'horizon 2050, et à leur garantir un cadre de vie pur et sain. Il ressort des travaux de modélisation de l'OCDE, présentés dans les *Perspectives de l'environnement à l'horizon 2050*, que si l'on ne parvient pas à ajuster la croissance économique afin de parer aux risques environnementaux, il faut s'attendre à des coûts importants et à des conséquences potentiellement irréversibles (OCDE, 2012a). Les risques environnementaux auront des conséquences directes sur la santé et le bien-être des populations, et nuiront au

potentiel de développement durable à l'échelle mondiale, les répercussions les plus graves et les plus spectaculaires se faisant sentir dans les pays en développement. En outre, bien que le PIB mondial ait connu une progression constante entre 1971 et 2010, un large écart demeure entre les pays développés et les pays en développement et, dans tous les pays, le fossé s'élargit entre les plus riches et les plus pauvres (CNUCED, 2012 ; OCDE, 2011a).

Les gouvernements qui placent la croissance verte au cœur du développement peuvent parvenir à une croissance économique durable et à la stabilité sociale, protéger l'environnement et préserver les ressources pour les générations futures. Pour éviter l'épuisement des ressources naturelles, le changement climatique et l'insécurité sociale, il est essentiel de parvenir à concilier le développement avec la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles. Cela vaut particulièrement pour les pays en développement, qui sont très exposés et vulnérables face à des risques environnementaux tels que la pollution de





## L'engagement de l'OCDE auprès des pays en développement en matière de croissance verte

*Placer la croissance verte au cœur du développement* est le résultat de vastes consultations avec les pays en développement, notamment :

- une consultation organisée conjointement avec le Global Green Growth Institute (GGGI) en mai 2012 à Séoul (Corée) ;
- des consultations techniques et ministérielles organisées lors de la Conférence Rio+20 en juin 2012 ;
- un atelier organisé conjointement avec la Banque africaine de développement à Lusaka (Zambie) en janvier 2013 ; et
- deux études de cas nationales approfondies sur la croissance verte, en coopération avec les gouvernements de l'Éthiopie et du Cambodge.

Parmi les principaux enseignements de ces consultations et études de cas nationales sur la transition vers une croissance verte figurent la nécessité de :

- proposer une vision à long terme du développement national et de la croissance verte, et assurer la présence d'une volonté politique à haut niveau et la mobilisation des parties prenantes ;
- garantir l'équité sociale et la lutte contre la pauvreté en tant que dimension essentielle de cette transformation des politiques ;
- repenser les choix de croissance verte et de développement à la lumière des changements environnementaux et socioéconomiques ;
- élargir les possibilités de financement international tout en soutenant les mécanismes locaux de financement ;
- s'orienter vers des solutions basées sur des programmes plutôt que sur des projets.

l'air, de l'eau et des sols ou le changement climatique, et qui sont dépendants des ressources naturelles pour leur croissance économique. Les acteurs de la coopération pour le développement y voient également leur intérêt, la croissance verte offrant un moyen efficace de parvenir à un développement durable mieux enraciné.

Il est facile de parler de l'intégration des politiques économiques et environnementales, mais plus difficile d'en faire une réalité. Il faut en effet beaucoup d'énergie pour insuffler le changement, une vision commune de l'avenir et une solide coopération entre les différents ministères et niveaux de gouvernement. Cela implique en outre de comprendre comment réaliser des arbitrages à court terme en les conciliant avec les bénéfices recherchés à long terme. La communauté internationale doit travailler main dans la main avec les pays en développement pour faire de la croissance verte une réalité. Les pays en développement devront mettre leur capital naturel au service de leur processus de développement. Une partie de ce capital naturel pourra être cédée au profit de la constitution de capital humain et matériel. La croissance verte consiste à définir clairement la nature de cette utilisation des ressources, et ce que souhaite la société sur le long terme. Certains arbitrages valent la peine ; d'autres peuvent conduire à des pertes irréversibles que l'on regrettera à jamais. La croissance verte n'est pas la protection de l'environnement. Il s'agit d'une approche « sans regrets » visant à garantir la disponibilité des ressources naturelles nécessaires au développement durable à long terme.

Cette synthèse décrit les grandes lignes d'un plan en deux volets destiné à guider l'action nationale et internationale en faveur de la croissance verte dans les pays en développement, et exposé dans le rapport de l'OCDE *Placer la croissance verte au cœur du développement*. Ce rapport entend aider les gouvernements qui souhaitent mener une politique de croissance verte dans leur propre pays ou soutenir celle d'autres pays. Il passe en revue les mesures prises dans les pays en développement en faveur de la croissance verte et s'appuie sur les nombreuses consultations menées avec des pays en développement et des acteurs internationaux intéressés, qui ont été l'occasion de débattre les questions et problématiques entourant la notion de croissance verte. Le rapport complète la Stratégie pour une croissance verte élaborée par l'OCDE en 2011. Il s'adresse aux décideurs des pays en développement et de l'OCDE. Dans les pays en développement, il vise plus particulièrement les responsables gouvernementaux, notamment au sein des ministères des finances, de l'économie ou du développement, outre les ministères chargés de l'environnement ou des ressources naturelles. Il s'efforce d'apporter des réponses aux préoccupations de ces décideurs. Au sein des pays de l'OCDE, le public ciblé est l'ensemble des décideurs qui conçoivent les programmes de coopération pour le développement, ainsi que les experts techniques qui conseillent, mettent en œuvre ou influencent d'une manière ou d'une autre les politiques de coopération internationale, ou qui apportent un soutien concret aux pays en développement.



# Pourquoi la croissance verte est-elle indispensable pour l'avenir des pays en développement ?

Un développement qui ne repose pas sur la croissance verte peut certes conduire à la prospérité, mais uniquement à court terme, et sera rapidement menacé par l'insécurité et la vulnérabilité. Les économies en développement sont plus particulièrement sensibles aux problèmes d'environnement, car elles s'appuient souvent sur l'utilisation intensive des ressources naturelles, dont dépend leur développement. Le capital naturel représente 25 % de la richesse totale par habitant dans les pays à faible revenu, contre seulement 2 % dans les pays de l'OCDE (Banque mondiale, 2006 ; OCDE, 2008). Les liens entre les performances environnementales, l'équité et la pauvreté sont plus directs et perceptibles dans les pays en développement que dans les pays développés.

Les pays en développement sont particulièrement vulnérables face aux menaces qui pèsent sur l'environnement. Les multiples risques environnementaux qui pèsent sur le bien-être humain dans ces pays sont dus à : 1) une exploitation non durable des ressources naturelles ; 2) l'absence d'accès à la nourriture, à l'eau et à l'énergie, et le manque d'infrastructures de base ; 3) une pollution désastreuse de l'air et de l'eau, dans un contexte d'urbanisation et de croissance démographique rapides ; 4) la dépendance d'une grande partie de la population rurale à l'égard des ressources naturelles ; 5) une vulnérabilité élevée face aux répercussions du changement climatique, notamment à l'augmentation des catastrophes naturelles telles que les sécheresses, tempêtes et inondations côtières.

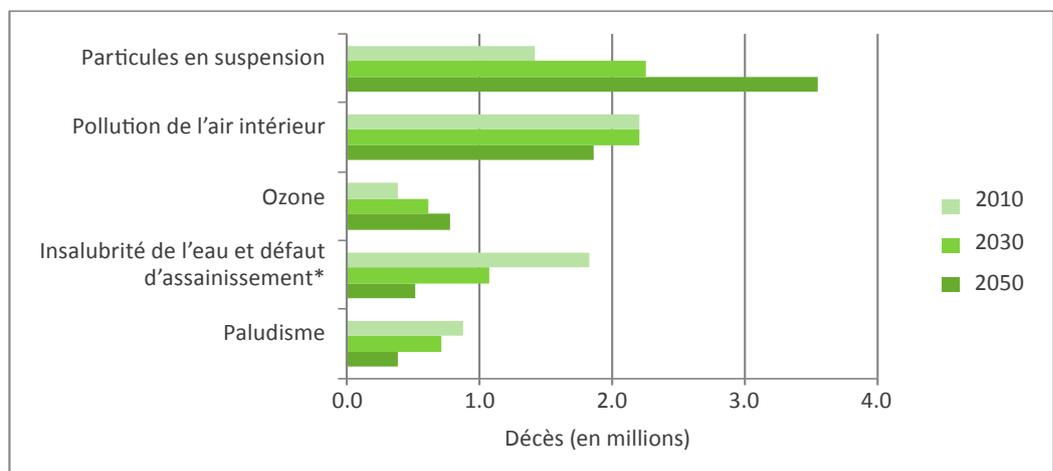
Les pays en développement souffrent de la sollicitation croissante des ressources naturelles

et de l'environnement (OCDE, 2012b). Faut de nouvelles mesures de gestion des risques environnementaux, un milliard de personnes supplémentaires devraient vivre dans des zones soumises à un fort stress hydrique d'ici 2050, les pays en développement se trouvant en première ligne. D'ici 2050, la demande d'eau devrait s'accroître de manière significative dans les pays en développement, et reculer dans les pays de l'OCDE. A l'échelle mondiale, la biodiversité terrestre devrait enregistrer un déclin supplémentaire de 10 %, qui entraînera une perte de services écosystémiques essentiels (pour la production de nourriture, par exemple). En raison de la hausse des rejets nocifs émanant des transports et de l'industrie, le nombre de décès prématurés dans le monde associés aux particules en suspension dans l'air devrait plus que doubler d'ici 2050, pour atteindre 3.6 millions par an, dépassant ainsi largement celui des victimes du paludisme (OCDE, 2012a). La plupart des conséquences de la pollution désastreuse de l'air apparaîtront dans les économies émergentes telles que la Chine, l'Inde et l'Indonésie, où les décès prématurés résultant de l'exposition aux particules devraient passer de 0.6 million en 2000 à 1.6 million d'ici 2050 (OCDE, 2012a). Si l'on ne change rien à cette trajectoire de croissance, l'économie risque de se retrouver piégée dans un schéma de développement, un mode d'utilisation des terres et des infrastructures générant d'importantes émissions. Il pourrait en résulter une augmentation de 50 % des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale d'ici 2050 et une élévation de la température moyenne globale de 3 à 6°C d'ici la fin du siècle. Si l'on ne parvient pas à contenir le changement climatique, la gravité

## LE SAVIEZ-VOUS ?

En raison de la hausse des rejets nocifs émanant des transports et de l'industrie, le nombre de décès prématurés dans le monde liés aux particules en suspension dans l'air devrait plus que doubler d'ici 2050, pour atteindre 3.6 millions par an, dépassant ainsi largement celui des victimes du paludisme (OCDE, 2012a).

## Décès prématurés, dans le monde, dus à certains risques environnementaux



\* Note : Mortalité juvénile uniquement.

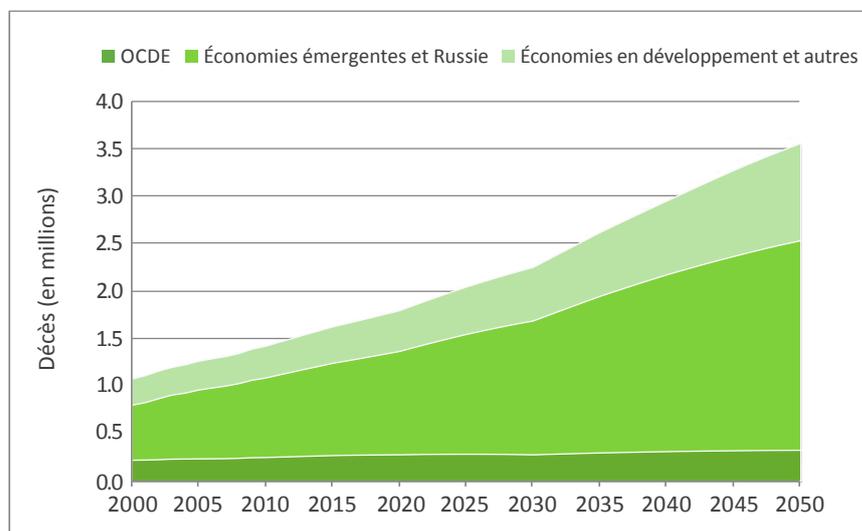
Source : Scénario de référence des Perspectives de l'environnement de l'OCDE ; résultats du modèle IMAGE.

et la fréquence des catastrophes naturelles vont augmenter, frappant plus particulièrement les pays en développement. Ces évolutions finiront par menacer la sécurité hydrique, les moyens de subsistance des populations pauvres et la productivité agricole. D'après le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), certains pays d'Afrique pourraient voir leur rendement agricole chuter de 50 % à l'horizon 2020 et les revenus nets agricoles s'effondrer de 90 % d'ici 2100, sous l'effet du changement climatique et des événements climatiques extrêmes qui en découleront. La vulnérabilité environnementale des pays en développement est intensifiée par les inégalités, la pauvreté et la croissance démographique rapide.

La trajectoire de croissance mondiale actuelle engendre des coûts élevés, en particulier pour les pays en développement, qui peuvent difficilement les supporter. Ainsi, en Indonésie, des services d'eau et d'assainissement inadéquats coûtent à l'économie nationale l'équivalent de plus de 2 % de son PIB de 2005 (Banque mondiale, 2009). En République centrafricaine, la dégradation de l'environnement devrait coûter au pays 8 % de son PIB dans les années à venir, en tenant compte des répercussions aussi bien sur le capital humain que sur le capital naturel (Banque mondiale, 2010). Ces coûts engendrés par notre trajectoire de croissance actuelle montrent combien il est urgent de placer la croissance verte au cœur des politiques et programmes de développement.



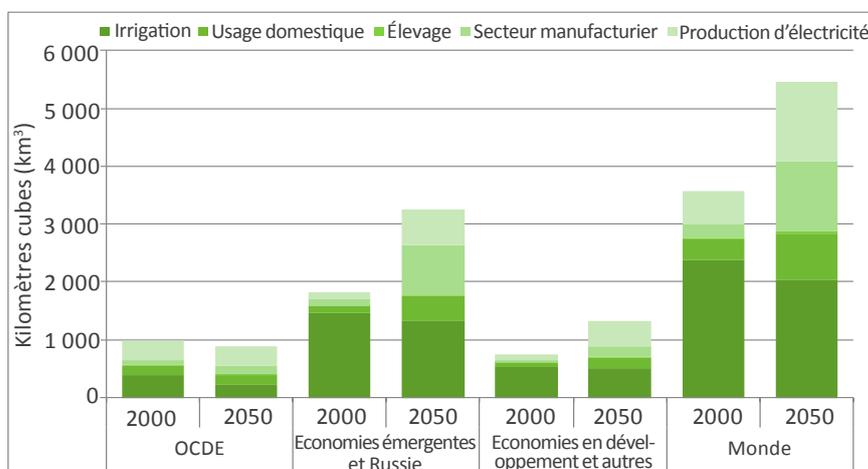
### Décès prématurés, dans le monde, dus à l'exposition aux particules en suspension sur la période 2000-2050



Notes :  
 La catégorie « OCDE » inclut le Mexique et le Chili, bien que ces pays reçoivent aussi une aide publique au développement (APD).  
 La catégorie « Économies émergentes » inclut l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Indonésie.  
 La catégorie « Économies en développement et autres » inclut tous les autres pays, indépendamment de leur situation au regard de l'APD.

Source : Scénario de référence des Perspectives de l'environnement de l'OCDE ; résultats du modèle IMAGE.

### Demande mondiale d'eau en 2000 et 2050



Notes :  
 Ce graphique se rapporte uniquement à la mesure de la demande d'eau « bleue » et ne tient pas compte de l'agriculture pluviale. L'eau « bleue » est l'eau douce des aquifères, cours d'eau et lacs qui peut être prélevée à diverses fins.  
 La catégorie « OCDE » inclut le Mexique et le Chili, bien que ces pays reçoivent aussi une aide publique au développement (APD).  
 La catégorie « Économies émergentes » inclut l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Indonésie.  
 La catégorie « Économies en développement et autres » inclut tous les autres pays, indépendamment de leur situation au regard de l'APD.

Source : Scénario de référence des Perspectives de l'environnement de l'OCDE ; résultats du modèle IMAGE IMAGE.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Faute de nouvelles mesures de gestion des risques environnementaux, un milliard de personnes supplémentaires devraient vivre dans des zones soumises à un fort stress hydrique d'ici 2050, les pays en développement se trouvant en première ligne.



## Que peut apporter la croissance verte ?

Des données récentes montrent que la croissance verte peut avoir des retombées positives et ouvrir des débouchés aussi bien sur le court que sur le long terme pour les pays en développement, qui pourront notamment :

- Assurer la pérennité des actifs naturels essentiels à la croissance et au bien-être humain, et qui entrent pour une bonne part dans les biens commercialisables et contribuent aux services écosystémiques sur lesquels repose la qualité de vie.
- Réduire la pauvreté, d'une façon qui dépendra de la conception des politiques en faveur de la croissance verte et des mesures d'accompagnement, lesquelles influenceront sur la répartition des bénéfices et des coûts du développement.
- Créer de nouveaux débouchés économiques, susceptibles contribuer à la création d'emplois, en particulier grâce à l'offre de services écosystémiques et à l'innovation technologique.
- Mettre en place des infrastructures résilientes, qui réduisent leur dépendance énergétique à l'égard des combustibles fossiles et les affranchissent des modèles générant d'importantes émissions.
- Réduire leur vulnérabilité face au changement climatique et aux catastrophes naturelles.
- Améliorer l'accès à l'eau propre et aux services d'assainissement, diversifier leurs approvisionnements énergétiques et renforcer leur sécurité énergétique, tout en réduisant la pollution et les émissions de gaz à effet de serre.
- Sécuriser les moyens d'existence des populations qui dépendent de la gestion durable des ressources naturelles (terres agricoles, qualité des sols, pêcheries et forêts).

### La gestion durable des ressources naturelles peut accroître la richesse

**A Madagascar, la pêche contrôlée fait augmenter le prix des crevettes** : les exportations de crevettes rapportent plus de 155 millions USD par an à Madagascar. Les efforts d'amélioration du secteur déployés par les autorités et le secteur privé ont entraîné de fortes hausses de prix. Ils ont consisté notamment à lutter contre la surpêche, d'où une augmentation de la taille des prises, et ont permis d'améliorer l'accès au marché et aux informations, grâce à la création d'un observatoire économique. Les prix à l'exportation ont ainsi progressé de 10 % en 2000/01 et de 3 % en 2001/02 (OCDE, 2008).

**En Ouganda, l'agriculture biologique améliore les revenus des agriculteurs** : les exportations ougandaises de produits agricoles certifiés biologiques sont passées, en valeur, de près de 3 millions USD en 2003 à près de 23 millions USD en 2008. Les producteurs ougandais d'ananas, de gingembre et de vanille biologiques vendent leurs produits respectivement 300 %, 185 % et 150 % plus cher que les producteurs conventionnels (PNUE, 2011).

**En Éthiopie, la régénération naturelle des forêts a des retombées positives** : dans le cadre du projet de régénération naturelle assistée de Humbo, la régénération naturelle des forêts gérée par les agriculteurs fait renaître les forêts abattues. La régénération de presque 3 000 hectares a permis d'accroître la production de bois et de produits de la forêt, tels que le miel et les fruits, d'où une hausse des revenus des ménages. L'amélioration de la gestion des terres favorise aussi la repousse de l'herbe et permet de constituer des stocks de fourrage pour les animaux, qui peuvent être vendus et apporter ainsi des revenus supplémentaires. La régénération de la forêt naturelle devrait, outre fournir un important habitat à de nombreuses espèces locales, réduire l'érosion des sols et les inondations (Banque mondiale, 2012, et Brown *et al.*, 2011).

Sources : OCDE (2008), Ressources naturelles et croissance pro-pauvres - Enjeux économiques et politiques, Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD, Éditions de l'OCDE ; PNUE (2011), Towards a Green Economy: Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication – A Synthesis for Policy Makers ; Banque mondiale (2012), Inclusive Green Growth: the Pathway to Sustainable Development, Washington ; Brown, D. R. *et al.* (2011), Poverty Alleviation and Environmental Restoration Using the Clean Development Mechanism: A Case Study from Humbo Ethiopia, Environmental Management, août 2011, volume 48, n°2.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les politiques en faveur de la croissance verte conçues de manière à prendre en compte les intérêts des populations pauvres et des groupes vulnérables peuvent contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'équité sociale.

## La croissance verte peut-elle réduire la pauvreté et favoriser l'équité sociale ?

La pérennisation et l'amélioration du capital naturel, qui constitue la richesse des pays pauvres, permettent de réaliser des objectifs de développement et de lutter contre les inégalités. Les politiques de croissance verte conçues de manière à prendre en compte les intérêts des populations pauvres et des groupes vulnérables peuvent avoir des répercussions profondes sur la réduction de la pauvreté et l'équité sociale. Ainsi :

- La suppression des subventions aux combustibles fossiles peut permettre d'améliorer les conditions de vie des plus pauvres si l'argent est partiellement réaffecté à la mise à disposition d'une offre de transports publics moins onéreuse ou à l'amélioration de l'accès aux services de soins de santé.
- Les programmes de certification durable et d'étiquetage environnemental peuvent devenir une nouvelle source de revenus dans de nombreux pays en développement dotés de vastes forêts et d'une production agricole abondante. Les populations pauvres en bénéficieront d'autant plus que les droits fonciers seront respectés et que les programmes de certification privilégieront les forêts gérées par la communauté ou les petits propriétaires terriens.
- Rendre les services écosystémiques payants peut permettre de lutter contre la pauvreté si les revenus ainsi générés sont explicitement ciblés sur les

communautés locales et sont en partie affectés à des activités de renforcement des capacités destinées à améliorer l'aptitude des ménages locaux à négocier les contrats de paiement.

La croissance verte peut améliorer la résilience des économies en développement en réduisant le risque que les goulots d'étranglement limitant l'accès aux ressources ou les déséquilibres des systèmes naturels n'entraînent des chocs négatifs pour la croissance. Elle peut ouvrir la voie à de nouvelles sources de revenus et de recettes fiscales, à la création d'emplois, à de nouvelles perspectives en matière d'innovation et à l'émergence de biens, de services et de marchés verts. Elle doit contribuer à la mise en place de moyens de subsistance plus résilients et d'infrastructures résistantes aux catastrophes, ainsi qu'à l'amélioration de l'accès à l'énergie et aux transports publics. Le potentiel, la pérennité et la qualité du développement futur d'un pays dépendront donc de la durabilité de son capital naturel et de l'innovation verte.

Pour avoir des effets positifs à court terme sur les populations pauvres, les mesures en faveur de la croissance verte devront être pensées de manière à assurer un partage équitable des retombées économiques et des gains de bien-être provenant de la préservation des actifs naturels. Elles devront notamment prévoir la nécessité d'investir dans le capital humain et les compétences, ce qui permettra de veiller à ce que les travailleurs employés auparavant dans les secteurs économiques polluants puissent acquérir rapidement les compétences requises dans les secteurs « verts ».





## Quels défis particuliers la transition vers la croissance verte impose-t-elle aux pays en développement ?

On peut comprendre que les pays en développement redoutent que la transition vers la croissance verte pèse sur leur croissance économique et leur développement à court terme. Il est pourtant possible de tirer rapidement profit de la croissance verte, mais cela nécessite de bien appréhender les arbitrages en jeu, d'estimer les coûts de transition pour certains acteurs qui risquent d'y perdre et de compenser ces coûts par des politiques et des mesures complémentaires. Les communautés les plus pauvres sont les plus concernées, mais il faudra également tenir compte des intérêts directs des entreprises parties prenantes. Pour faire la part des besoins et des risques liés à la transition vers une croissance verte, les pays en développement devront faire face à des défis, des choix stratégiques et des arbitrages différents de ceux auxquels sont confrontés les pays développés, à savoir :

- La présence d'un vaste secteur informel, pouvant représenter jusqu'à 75 % des emplois non agricoles en Afrique subsaharienne et plus des deux tiers en Asie du Sud et du Sud-Est (Parlevliet *et al.*, 2008). Cela complique la mise en œuvre des mesures économiques, fiscales et réglementaires requises par la croissance verte.
- Des niveaux élevés de pauvreté et d'inégalité, appelant des mesures ciblées pour éviter les conséquences négatives sur les populations pauvres. Les capacités d'élaboration et de financement de ces mesures sont toutefois limitées.

- La faiblesse des capacités et des ressources du secteur public comme du secteur privé en matière d'innovation et d'investissement, ce qui limite l'aptitude des pays en développement à rechercher et exploiter les débouchés qu'offre la croissance verte.
- La nécessité urgente d'assurer rapidement le développement, la croissance économique et l'amélioration des conditions de vie. Dans les pays à plus faible revenu, qui sont souvent dotés d'une profusion d'actifs naturels, les retombées, en termes de bien-être, d'une transition vers une croissance verte ne sont pas aussi perceptibles que celles qui proviennent du développement économique traditionnel, notamment à court terme.
- La rareté des dispositifs offrant à ceux qui protègent les actifs naturels (par exemple, qui s'engagent à préserver les terres forestières à des fins de séquestration du carbone) des incitations financières suffisantes pour ce faire. L'absence de véritables incitations affaiblit la viabilité politique de la croissance verte.

Du fait des caractéristiques et priorités propres aux économies en développement, toute tentative de transition vers la croissance verte nécessitera d'adapter la panoplie de mesures et leur enchaînement par rapport à ce qui se fait dans les pays développés. Le soutien financier, technologique et commercial (examiné ci-après) de la communauté internationale peut être un stimulant et insuffler une dynamique politique permettant d'aller de l'avant.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Les liens entre performances environnementales, équité et pauvreté sont plus directs et perceptibles dans les pays en développement que dans les pays développés. Le capital naturel représente 25 % de la richesse totale par habitant dans les pays à faible revenu, contre seulement 2 % dans les pays de l'OCDE.



# Amorces de croissance verte dans les pays en développement

Dans les pays en développement, de nombreux ministères de l'environnement et des ressources naturelles pionniers constatent déjà les effets dommageables de leurs modèles de croissance actuels sur l'environnement et la société. Ils font valoir les arguments économiques justifiant d'investir dans le capital naturel en vue d'une croissance future plus durable. Plusieurs pays en développement ont déjà adopté des composantes de la croissance verte, au plan national et local, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé (voir carte en pages 10-11). Certains mettent l'accent sur la présentation de la logique et du fonctionnement des outils de planification en faveur de la croissance verte, d'autres sur la réforme et la mise en œuvre des politiques, d'autres enfin sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour une bonne gouvernance.

Certains pays à faible revenu, comme l'Éthiopie et le Cambodge, ont déjà élaboré des stratégies nationales de croissance verte.

L'expérience des pays à revenu intermédiaire dans le domaine de la croissance verte ne cesse, elle aussi, de croître. Ainsi, l'Afrique du Sud

a lancé le *Green Fund* en partenariat avec la Banque de développement d'Afrique australe, afin de proposer différents types de dons et de prêts assortis de conditions libérales pour soutenir les villes vertes, la transition vers une économie sobre en carbone et la gestion des ressources naturelles et environnementales<sup>1</sup>. La Chine a aussi élevé le développement vert au rang de priorité dans son 12e Plan quinquennal, et expérimente diverses politiques en faveur de la croissance verte, destinées en particulier à lutter contre la pauvreté par la création d'emplois verts dans le secteur forestier. Selon des estimations officielles, les activités de plantation de nouvelles forêts, de reboisement et de gestion forestière pourraient permettre la création d'environ 1 million d'emplois par an entre 2005 et 2020. Bien que temporaires pour la plupart, ces activités pourraient offrir des perspectives d'emploi aux migrants ruraux et aux chômeurs (OCDE, 2012d). La cartographie d'autres programmes menés dans ce domaine témoigne de l'ampleur et de la couverture géographique grandissantes des politiques et programmes actuellement mis en œuvre en faveur de la croissance verte dans différents types de pays en développement (voir la carte en pages 10-11).

<sup>1</sup> Voir [www.sagreenfund.org.za/Pages/default.aspx](http://www.sagreenfund.org.za/Pages/default.aspx).



## Les stratégies de croissance verte au Cambodge et en Éthiopie

**L'Éthiopie et le Cambodge** figurent parmi les premiers pays en développement à faible revenu à avoir adopté des stratégies nationales de croissance verte. Ces stratégies misent toutes deux pour leur financement sur un investissement étranger de qualité. Elles se différencient toutefois par leur objectif et leur thème prioritaire : la stratégie du Cambodge est axée sur le bien-être, alors que ce sont la vulnérabilité au changement climatique (et, par extension, la sécurité alimentaire) et l'élévation du pays au rang de pays à revenu intermédiaire qui figurent au cœur des mesures prises par l'Éthiopie.

**Au Cambodge**, le Groupe de travail interministériel sur la croissance verte a adopté en 2010 une Feuille de route nationale pour la croissance verte qui met l'accent sur l'accès à l'eau, l'agriculture, l'utilisation durable des terres, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'information et la connaissance, l'amélioration de la mobilité, le financement et l'investissement. Un Plan directeur national pour la croissance verte est en cours d'élaboration afin d'atteindre ces objectifs (CESAP, 2009).

**En Éthiopie**, l'instrument principal qui encadre la croissance verte est la Stratégie pour une économie verte et résistante au climat, lancée en 2011. Sous l'égide du Cabinet du Premier ministre, cette stratégie définit une vision nationale, des engagements à haut niveau, des plans de mise en œuvre et un vaste portefeuille d'investissements. L'un de ses objectifs consiste à accroître le PIB par habitant de 475 % d'ici 2030, de sorte que le pays ne fasse plus partie des pays les moins avancés mais se hisse au rang de pays à revenu intermédiaire, et ce en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre de 35 % pour les ramener au-dessous des niveaux de 2011 (ce qui correspond à un niveau inférieur de 64 % à celui établi par les prévisions pour 2030, si aucune action n'était prise dans ce domaine). La stratégie vise également l'adaptation au changement climatique, dans des secteurs tels que l'agriculture, la sylviculture et l'utilisation des sols (EPA, 2011).

Sources : EPA (Autorité éthiopienne de protection de l'environnement) (2011), Climate Resilient Green Economic Strategy, Addis-Abeba ; OCDE, à paraître (a) et (b), Études de cas sur la croissance verte inclusive en Éthiopie et au Cambodge ; CESAP (Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique) (2009), The National Green Growth Roadmap, Phnom Penh.

# La croissance verte en pratique dans les pays en développement : exemples choisis

## Ouganda

**Ouganda : développement des capacités en faveur du financement vert.** Créé en 2006, le *Uganda Carbon Bureau* forme les secteurs public, bancaire et privé au changement climatique et au financement carbone. Son but est de sensibiliser au changement climatique, faire valoir le potentiel du financement carbone et renforcer la participation des banques et du secteur privé au marché du carbone. Financée par l'Agence danoise de développement international (DANIDA), une formation officielle est actuellement dispensée au personnel de la National Water and Sewerage Corporation, de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est, de l'*Uganda Investment Authority* et de l'*Uganda Bankers' Association* (OCDE, 2012e).

## Brésil

**Brésil : un indice boursier vert.** En 2004, la bourse brésilienne BM&F BOVESPA fut la première au monde à adhérer aux dix principes du Pacte Mondial de l'ONU sur les droits de l'homme, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. En 2010, elle a adopté les Principes pour l'investissement responsable de l'ONU. Elle a également créé en 2005 un indice basé sur la durabilité des entreprises, unique en Amérique latine. L'objectif est d'inciter les entreprises à adopter des comportements durables, au moyen d'avantages financiers (Favaretto, 2012).

## Rwanda

**Rwanda : programme de marchés publics durables (*Common Purchase for Progress*).** Grâce à ce programme, le pays achètera 40 % de la réserve alimentaire stratégique nationale à des coopératives de petits agriculteurs. Le gouvernement investit ainsi dans une infrastructure de stockage alimentaire moderne. Les revenus des petits agriculteurs devraient s'améliorer progressivement, grâce à ces débouchés garantis pour une bonne partie de leurs récoltes (PAM, 2012).

## Tanzanie

**Tanzanie : revue des dépenses publiques dans le domaine de l'environnement (RDPE).** Une RDPE menée en 2004 comparait les niveaux réels, l'évolution et la répartition des dépenses environnementales aux niveaux optimaux pour atteindre les objectifs couplés du pays en matière d'environnement et de lutte contre la pauvreté. En démontrant la valeur des investissements environnementaux pour les moyens d'existence de la population, la RDPE a permis de multiplier par cinq le budget alloué à l'environnement en 2006 (Markandya *et al.*, 2006).

## Philippines

**Philippines : les institutions au service du développement durable.** La Stratégie en faveur du développement durable des Philippines, adoptée en 1987, a donné naissance à un plan d'action national en 1996 : l'Agenda 21 des Philippines. Le processus a été géré par un organisme semi-public multipartite, le Conseil philippin pour le développement durable, premier du genre en Asie. Il a joué un rôle décisif pour conseiller le Président, le corps législatif et le Conseil des ministres sur l'intégration des questions environnementales à l'élaboration et à la planification des politiques économiques et sociales. Il a également soutenu des initiatives locales en faveur de la création de conseils locaux pour le développement durable, en proposant une assistance technique et des formations. Début 2000, le pays comptait 16 conseils locaux (IIDD et GIZ, 2004). La loi philippine de 2009 sur le changement climatique reconnaît l'importance des structures publique locales en tant qu'organismes de première ligne pour l'élaboration, la planification et la mise en œuvre des mesures de lutte contre le changement climatique.

## Vietnam

**Vietnam : évaluation environnementale stratégique.** En vertu d'une nouvelle loi, le Vietnam a réalisé une évaluation environnementale stratégique (EES) de l'ensemble de son Programme national de développement du secteur de l'électricité, au lieu d'une étude d'impact sur l'environnement par programme. L'EES a contribué à clarifier les choix économiques stratégiques et à sensibiliser le gouvernement aux enjeux du tourisme et de la biodiversité (OCDE, 2012b).

## Thaïlande

**Thaïlande : incitation à investir dans les énergies renouvelables.** Le programme *Small Power Producers (SPP)*, lancé en 1992, permet aux producteurs indépendants de vendre de l'électricité au réseau national. Jusqu'en 2001, 1 958 MW avaient ainsi été fournis au réseau, mais 14 % seulement provenaient d'une source d'énergie renouvelable. Les coûts d'investissement constituant le principal obstacle à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, un système de subventions tarifaires en faveur des énergies renouvelables a été instauré ; les subventions sont accordées dans le cadre d'appels d'offres. Grâce à ce système, 20 nouvelles installations indépendantes de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable (biomasse) ont vu le jour, représentant une capacité totale d'environ 240 MW. En 2006, le gouvernement a fixé aux petits producteurs un objectif de 530 MW d'électricité d'origine renouvelable et instauré un système de primes fixes pour 230 MW produits à partir de l'énergie éolienne, solaire et des résidus urbains solides (Ruangrong, 2008).

## Inde

**Inde : renforcer les compétences en matière de croissance verte.** Le Gouvernement indien adopte une approche thématique pour remédier au manque de compétences en matière d'économie verte. Dans certains secteurs, notamment celui de l'efficacité énergétique des bâtiments, des agences telles que l'*Indian Green Building Council* et le *Bureau of Energy Efficiency* organisent des formations et délivrent des certifications nationales pour les cadres et les contrôleurs du secteur de l'énergie. Le ministère des Transports routiers et autoroutes organise des programmes de renforcement des compétences pour les chauffeurs et receveurs de bus au gaz naturel comprimé (GNC) et pour les pompistes des stations-service vendant du GNC. Les centres de formation agricole organisent des sessions sur la protection des plantes, la lutte intégrée contre les ravageurs et la lutte antiacridienne. Enfin, le Conseil indien de la recherche agricole organise des formations à la demande dans des domaines émergents tels que l'agriculture biologique (Sanghi et Sharma, 2012).

## Indonésie

**Indonésie : réforme des subventions énergétiques.** Depuis le début des années 2000, les autorités indonésiennes tentent de réduire les subventions énergétiques. Les premières tentatives ont souvent échoué, du fait d'un manque de communication et d'une vive opposition aux réformes. En 2005, le gouvernement est parvenu à doubler le prix du gazole et presque tripler celui du kérosène. Une mesure d'accompagnement efficace a été prise, sous la forme d'un programme de transferts monétaires non conditionnels de 10 à 19 millions USD destiné aux ménages à faibles revenus). Les tentatives ultérieures de suppression progressive des subventions énergétiques se sont toutefois heurtées à une forte opposition de l'opinion publique et n'ont pas été approuvées par le Parlement, malgré le recours à des programmes de compensation. La récente décision de laisser au gouvernement toute latitude pour diminuer les subventions énergétiques sans passer par le Parlement constitue un pas dans la bonne direction. Il sera essentiel, pour surmonter la réticence de l'opinion publique, de communiquer sur les avantages de la réforme et sur le fait qu'elle ne sera pas défavorable aux pauvres (Mourougane, 2010 et OCDE, 2012c).



# Agir au plan national et international

## Plan d'action pour les initiatives nationales

De plus en plus de pays en développement mettent en œuvre des mesures innovantes en faveur de la croissance verte, mais ces efforts sont récents et ont une portée limitée. Il faudra les intensifier et les élargir considérablement pour améliorer les retombées économiques et environnementales dans l'ensemble des pays en développement. Pour ce faire, les pays en développement devront pleinement s'approprier ce programme de réformes. Il leur faudra repérer les possibilités inexploitées et en tenir compte, notamment utiliser les réformes en faveur de la croissance verte pour augmenter les recettes budgétaires nationales et attirer des investissements de qualité pour les années à venir. Les gouvernements devront également mobiliser les ministères des finances, de la planification du développement et du travail, ainsi que les différents ministères fonctionnels, afin que les objectifs et mesures en faveur de la croissance verte soient pris en compte dans toutes les administrations publiques et, surtout, dans les budgets nationaux. Il importera de dépasser le simple niveau du projet au profit de programmes et de nouvelles stratégies.

Un plan d'action en trois étapes peut guider les décideurs des pays en développement dans l'étude et l'adoption des politiques en faveur de la croissance verte :

1) **Définir une orientation, une vision et des plans en faveur de la croissance verte.** Une orientation, une vision et des stratégies nationales pour la croissance verte sont essentielles pour intégrer les objectifs de croissance verte aux plans et politiques de développement existants et pour susciter l'adhésion aux priorités nationales en partenariat avec les acteurs publics, privés et de la société civile. Cela implique de fixer des objectifs et d'intégrer la problématique de la croissance verte aux processus de planification existants, tels que les systèmes budgétaires et les plans de développement nationaux. Les évaluations environnementales stratégiques et les revues des dépenses publiques dans le domaine de l'environnement sont deux instruments

qui ont fait la preuve de leur utilité pour intégrer la croissance durable aux processus de planification du développement, des infrastructures et des budgets nationaux.

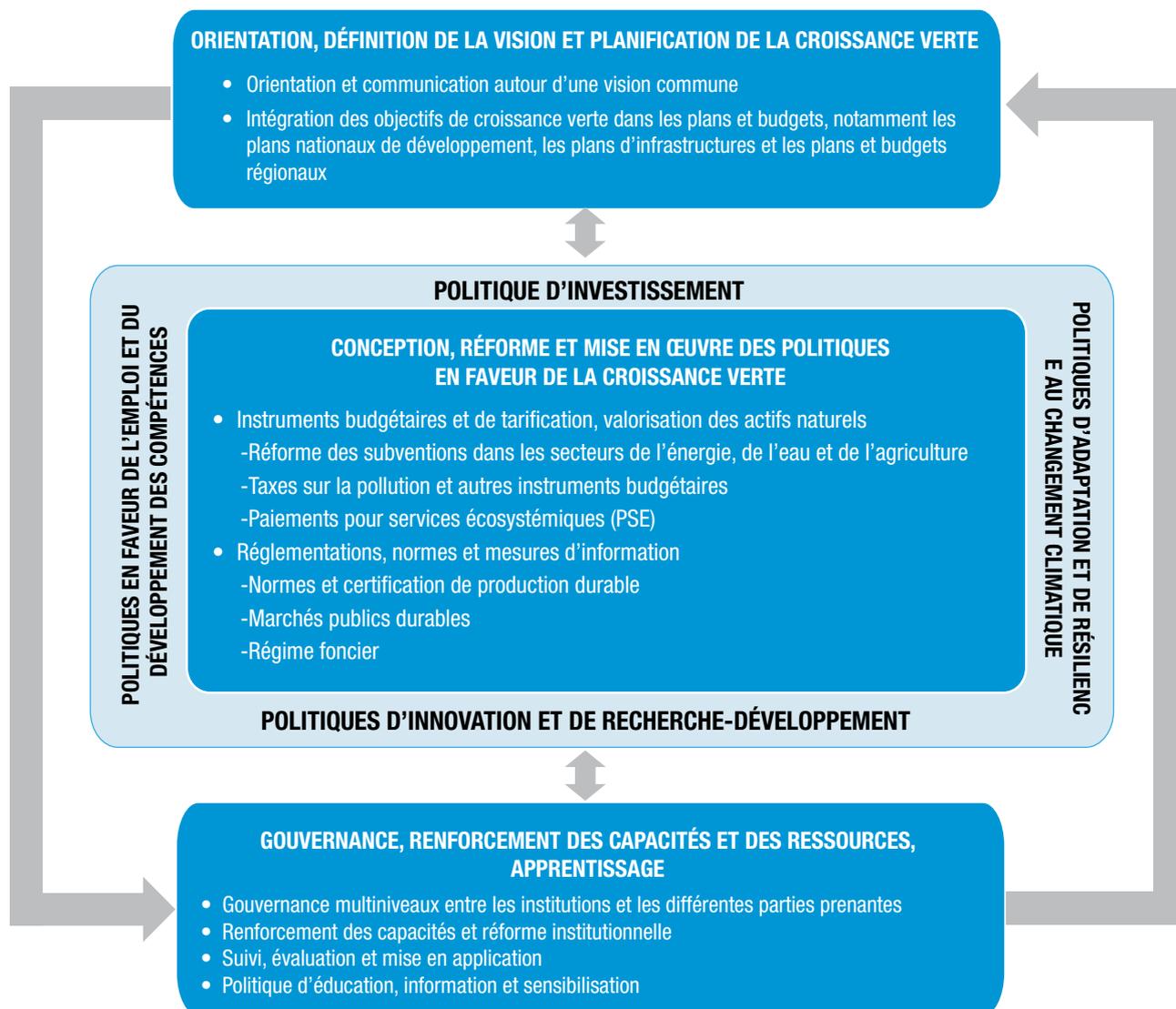
2) **Concevoir, réformer et mettre en œuvre des politiques favorisant la croissance verte.** Ces politiques doivent, d'une manière générale, valoriser les actifs naturels et offrir des incitations conformes aux objectifs des politiques de croissance verte. Divers instruments d'action pertinents peuvent y concourir, à savoir:

- Les taxes, instruments de tarification et mécanismes permettant de valoriser les actifs naturels, et consistant par exemple à : réformer les subventions dans les secteurs de l'énergie, de l'eau et de l'agriculture ; taxer la pollution de l'air et de l'eau ; imposer des redevances sur l'extraction minière ; et mettre en place des paiements pour services écosystémiques.
- Les réglementations, normes et mesures d'information, par exemple : normes et systèmes de certification de production durable, marchés publics durables et régime foncier bien défini. D'autres mesures réglementaires conviennent également : réglementation de l'eau, efficacité énergétique de la production industrielle, des bâtiments ou des biens de consommation, et réglementation de l'utilisation des sols, afin de garantir que le développement des zones urbaines soit écologiquement viable et résilient face au changement climatique.
- Différentes politiques transversales destinées à stimuler la croissance verte de façon systémique : politique d'investissement ; politique de l'innovation et de la recherche-développement ; politique de renforcement des compétences ; et politique de résilience et d'adaptation au changement climatique.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Les gouvernements des pays en développement devront mobiliser les ministères des finances, de la planification du développement et du travail, ainsi que les différents ministères fonctionnels, afin que les objectifs et mesures en faveur de la croissance verte soient pris en compte dans toutes les administrations publiques et, surtout, dans les budgets nationaux.

## Plan d'action pour les initiatives nationales en faveur de la croissance verte dans les pays en développement



- 3) **Renforcer la gouvernance, les capacités et les ressources**, pour l'apprentissage et la prise de décisions, afin d'assurer un suivi, une mise en œuvre et une application efficaces des politiques en faveur de la croissance verte. Il s'agit notamment de renforcer les capacités et les ressources humaines dans les domaines techniques et d'encadrement, ainsi qu'en matière d'évaluation et de suivi à tous les niveaux de l'administration. Il faut aussi instaurer des mécanismes en matière de gouvernance multiniveaux et de participation des parties prenantes, d'éducation et de sensibilisation, de moyens de mise en conformité et de contrôle de l'application, ainsi que de suivi et d'évaluation.

Ce plan d'action en trois étapes en faveur de la croissance verte et du développement au plan national s'applique à toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé, les organisations de la société civile, les universitaires et les citoyens ordinaires. S'il est fondamental de ne délaissier aucun de ces trois domaines pour élaborer un cadre d'action solide, les orientations fournies dans ce plan d'action sont plus indicatives que prescriptives. Les décideurs peuvent choisir les points d'entrée et la panoplie de mesures les plus adaptés à la situation de leur pays, qui leur permettront de mettre en place des incitations, de répartir les budgets publics, d'évaluer les opportunités et les progrès et d'associer l'ensemble des parties prenantes à l'apprentissage et à la prise de décisions de manière à préserver les ressources naturelles et le bien-être des individus.



# Six instruments d'intégration de la question environnementale à la prise de décisions économiques

Instrument	Contribution à la croissance verte	Exemples provenant de pays en développement	Enseignements tirés à ce jour
<b>Taxes, instruments de tarification et mécanismes de valorisation des actifs naturels</b>			
Réforme des subventions énergétiques	La réforme des subventions énergétiques est une étape importante pour rectifier les prix afin de réduire les émissions de GES et la pollution atmosphérique et de dégager des ressources publiques afin de promouvoir la croissance à long terme par une amélioration de la santé et de l'éducation. La réforme des subventions énergétiques peut aussi réduire la demande énergétique en évitant la baisse artificielle des prix des combustibles.	<b>Indonésie</b> : suppression des subventions énergétiques et mise en place de transferts monétaires directs en faveur des ménages à faibles revenus <b>Ghana</b> : suppression des subventions énergétiques et promotion de l'augmentation des dépenses publiques en faveur d'autres objectifs publics de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il importe que la recherche et la consultation des parties prenantes interviennent sans tarder</li> <li>Une stratégie de réforme cohérente ayant des objectifs clairs doit comporter des mesures d'accompagnement visant à fournir des compensations aux groupes défavorisés</li> <li>L'argent public libéré par la réforme des subventions énergétiques doit servir à financer d'autres priorités publiques</li> <li>La réforme doit tenir compte des capacités de mise en œuvre</li> </ul>
Réforme des taxes et redevances environnementales	Les mesures fiscales en faveur de l'environnement (taxes et redevances) peuvent procurer des recettes fiscales tout en servant des objectifs environnementaux. Elles peuvent aussi dégager des ressources économiques ou générer des revenus pouvant contribuer à financer l'accès des populations pauvres à l'eau, à l'assainissement et à l'électricité.	<b>Cameroun</b> : taxation de la gestion forestière <b>Colombie</b> : taxe sur la pollution de l'eau <b>Chine</b> : systèmes pilotes d'échange de permis d'émission	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir les gagnants et les perdants de ces réformes et les impliquer</li> <li>Affecter une partie des recettes à la préservation de la ressource taxée, par exemple en assurant le suivi et le contrôle des activités taxées, ou en aidant les entreprises à investir dans des technologies antipollution</li> <li>Adapter les mesures à la capacité de mise en œuvre</li> <li>Renforcer la capacité et la crédibilité des organismes d'exécution</li> </ul>
Paiements pour services écosystémiques (PSE)	Les PSE peuvent renforcer l'efficacité de la gestion des ressources naturelles en attribuant un prix ou une valeur à la fourniture de biens et services écosystémiques. Ainsi, les PSE favorisent la préservation, voire l'amélioration, des ressources naturelles tout en contribuant aux moyens d'existence des populations locales et en améliorant les revenus de ceux qui gèrent les ressources.	<b>Costa Rica</b> : paiements ciblant des services groupés liés au carbone, à l'eau, à la biodiversité et au paysage <b>Mexique</b> : services fournis par les bassins hydrographiques <b>Chine</b> : programme de conversion des terres en pente	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour être efficaces, les programmes de PSE doivent identifier clairement les prestataires de services écosystémiques. Ils doivent différencier le niveau des paiements en fonction des niveaux de prestation des services environnementaux</li> <li>Les PSE doivent être conçus de manière à éviter les coûts de transaction élevés pour les petits prestataires ; le gouvernement doit instaurer des règles claires afin de protéger les revenus des prestataires au pouvoir de négociation limité</li> <li>Les mesures de renforcement des capacités doivent être intégrées à la mise en œuvre des PSE</li> </ul>
<b>Réglementations, normes et mesures d'information</b>			
Normes et certification de production durable	Les biens et services dont la production est certifiée compatible avec la préservation des actifs naturels peuvent voir leur valeur marchande et leur part de marché augmenter, ce qui profite aux producteurs, améliore les pratiques environnementales et contribue à préserver la durabilité à long terme des actifs naturels.	<b>Malaysie, Indonésie et Îles Salomon</b> : certification forestière <b>Kenya, Ouganda et Tanzanie</b> : norme est-africaine pour les produits biologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à ce que les programmes de certification tiennent compte des différentes situations locales</li> <li>Veiller à ce que les petits agriculteurs aient accès aux programmes de certification et puissent en bénéficier, et à ce que ces programmes soient utilisables par les producteurs de l'économie informelle</li> <li>Promouvoir la demande de produits certifiés, tout en conservant aux normes et évaluations le degré de rigueur approprié</li> </ul>
Marchés publics durables	La mise en place de marchés publics durables peut orienter la consommation et la production vers les objectifs de croissance durable, créer de nouveaux marchés nationaux et montrer l'exemple en termes de bonnes pratiques pour les entreprises et les consommateurs.	<b>Colombie</b> : politique de marchés publics intégrant des critères verts, y compris l'analyse du cycle de vie des produits <b>Costa Rica</b> : programme de marchés publics durables consistant à sous-traiter la gestion de la chaîne logistique des pneus de voitures	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser les marchés publics durables dans les évaluations coûts/bénéfices sur le cycle de vie</li> <li>Identifier et privilégier les biens et services ayant un fort impact</li> <li>Créer des équipes multidisciplinaires comprenant des responsables des marchés publics, des juristes et des défenseurs de l'environnement</li> <li>Envisager des initiatives pilotes intégrant des instruments fondés sur l'incitation</li> <li>Informer à l'avance les fournisseurs des modifications de la politique d'achats publics</li> </ul>
Régime foncier	Un régime foncier bien établi et transparent peut créer des opportunités de revenus pour les propriétaires terriens, améliorer la gestion des actifs naturels et permettre la collecte efficace de recettes foncières au moyen de taxes et redevances locales, afin que les pouvoirs publics puissent soutenir des pratiques et plans de gestion des terres rationnels.	<b>Malawi</b> : réformes foncières en faveur d'une gestion foncière communautaire, accompagnée de mesures de renforcement des capacités <b>Rwanda</b> : enregistrement systématique des titres de propriété	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir des droits fonciers adaptés à chacun</li> <li>Investir dans l'infrastructure technique et institutionnelle pour l'administration du régime foncier</li> <li>Comprendre le contexte local et mobiliser les acteurs non gouvernementaux</li> </ul>

## Politiques transversales en faveur de la croissance verte

L'investissement, l'innovation, le renforcement des compétences et le perfectionnement de la main d'œuvre, ainsi que la résilience et l'adaptation au changement climatique, sont des domaines d'action prioritaires, qui assurent les conditions propres à stimuler et soutenir la croissance.

- **Les politiques de soutien aux investissements verts** peuvent aider les gouvernements à instaurer les conditions permettant d'orienter et d'augmenter progressivement les investissements privés vers des pratiques sectorielles plus vertes, plus résilientes et économes en ressources, tout en créant des débouchés pour les entreprises vertes. L'investissement dans les infrastructures vertes permet de fournir les services de base de manière plus efficace, de limiter le gaspillage d'énergie, d'eau ou d'autres ressources naturelles, de favoriser la production durable des ressources naturelles, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'augmenter la résilience face au changement climatique et aux catastrophes naturelles. Ces investissements doivent reposer sur des mécanismes de planification adéquats et des politiques et réglementations financières encourageant et facilitant la transition vers les nouvelles technologies vertes, l'innovation verte et la création de marchés. Les politiques d'information, la publication par les entreprises de rapports environnementaux, l'éducation, ainsi que la sensibilisation des consommateurs et du public en général, contribueront aussi à promouvoir les activités commerciales vertes et à faire évoluer le comportement des consommateurs.
- **Les politiques d'innovation verte** peuvent abaisser les coûts de la croissance verte dans les pays en développement. Il s'agit d'assurer non seulement le développement et la diffusion de technologies nouvelles ou existantes, mais également la collaboration entre pays et acteurs et la définition de nouvelles approches de la planification, des systèmes et des pratiques de travail de manière à favoriser la croissance verte. Les approches « ascendantes » consistant à adapter des technologies disponibles et peu coûteuses conviennent probablement mieux aux pays en développement. L'innovation peut être stimulée par la promotion des compétences existantes afin de faire correspondre les innovations et idées locales aux besoins locaux. Les efforts en faveur de l'innovation verte doivent donc également porter sur le renforcement des compétences nécessaires à l'adoption et à l'adaptation de technologies importées.
- **Des politiques de développement des compétences intégrant la problématique écologique.** La transition vers la croissance verte peut nécessiter de nouvelles compétences, notamment chez les travailleurs qui doivent passer de pratiques industrielles polluantes à des pratiques industrielles vertes. Les politiques du marché du travail et les programmes de développement des compétences permettent : 1) d'identifier les compétences nécessaires au moyen d'enquêtes et d'autres outils ; 2) d'informer le public sur les formations disponibles et des possibilités d'éducation ; 3) d'offrir des garanties de ressources, par exemple sous forme d'allocations chômage, pour aider les travailleurs à s'adapter ; 4) d'accompagner les entreprises dans le perfectionnement de leurs salariés, considéré comme une composante du développement de leur activité.
- **Les politiques d'adaptation au changement climatique peuvent améliorer la résilience de la croissance.** La croissance verte ne peut être durable que si elle permet de résister aux effets du changement climatique et des catastrophes naturelles, et de protéger le bien-être humain et les actifs naturels et économiques. Parmi les principales mesures figurent : 1) la réalisation en temps voulu d'analyses détaillées des risques et de la vulnérabilité au changement climatique ; 2) les mécanismes d'assurance et de partage des risques ; 3) les politiques sectorielles, telles que la gestion intégrée des ressources en eau et l'adaptation fondée sur les écosystèmes ; 4) les instruments de protection sociale. Certaines de ces mesures suffiront à éviter les effets négatifs sur les revenus, les biens matériels et le bien-être des individus (par exemple, en garantissant que le fonctionnement des services de base et des entreprises ne sera interrompu ni par des événements extrêmes ni par les conditions climatiques de plus en plus rudes). D'autres mesures d'adaptation soutiendront des objectifs économiques et de développement à visée plus générale, tels que la protection des réseaux d'infrastructure et des populations.





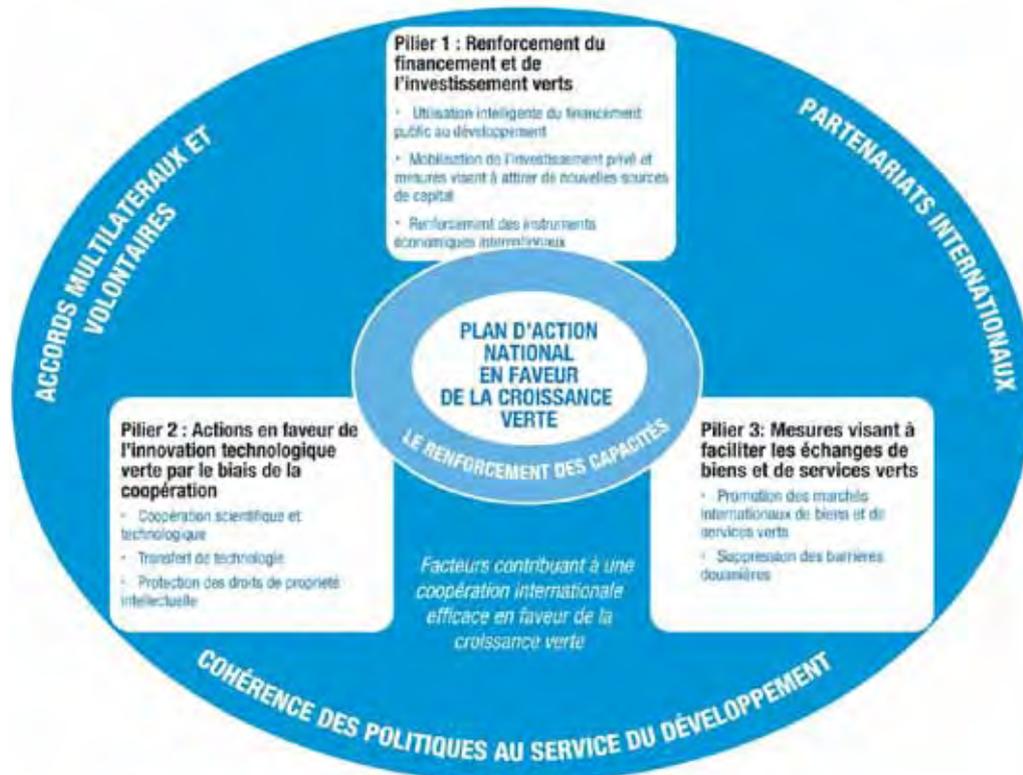
## Plan d'action pour la coopération internationale en faveur de la croissance verte dans les pays en développement

La transition réussie vers un modèle de croissance préservant durablement les actifs naturels nécessitera la participation de tous les pays. La communauté internationale a un rôle essentiel à jouer pour aider les pays en développement à franchir le cap, notamment en les aidant à gérer les arbitrages à court terme qu'implique le « virage au vert ». Face aux préoccupations des pays en développement quant au coût de la mise en œuvre de la croissance verte, la coopération internationale peut également leur ouvrir l'accès à des sources externes et internes de financement et d'investissement verts, ainsi que de technologies et d'innovation, et faciliter les échanges de biens et services verts. Un plan d'action pour la coopération internationale devra comporter au moins trois piliers. A la base, les donneurs devront néanmoins intégrer la croissance verte à toutes leurs activités de coopération pour le développement, et s'assurer que ces dernières appuient leurs partenaires dans la poursuite de leurs objectifs de croissance verte spécifiques.

Les trois principaux piliers d'un plan d'action pour la coopération internationale sont :

- 1) Le renforcement du financement et de l'investissement verts, notamment au moyen d'une meilleure utilisation de l'aide publique au développement (APD), d'autres types de financement public du développement et de l'investissement privé.
- 2) Les actions en faveur de l'innovation technologique verte par le biais de la coopération et du renforcement des capacités en vue de l'innovation verte nationale ou provenant de l'étranger, ainsi que de la protection des droits de propriété intellectuelle et de la mise en place des conditions nécessaires à la réussite des transferts de technologie.
- 3) Les mesures visant à faciliter les échanges de biens et de services verts, par la promotion des marchés internationaux, la suppression des barrières commerciales douanières et non douanières, et le renforcement des capacités dans les pays en développement, afin de permettre à davantage de producteurs de prendre part à l'essor des marchés internationaux et d'en tirer profit.

## Plan d'action pour la coopération internationale en faveur de la croissance verte dans les pays en développement



Le plan d'action pour la coopération internationale offre de nombreuses possibilités pour l'accélération de la transition vers la croissance verte dans les pays en développement. Ainsi:

- Des données récentes montrent qu'investir dans le capital naturel est plus avantageux pour la collectivité qu'investir dans les infrastructures traditionnelles polluantes et gourmandes en ressources, sur lesquelles les programmes de développement de ces dernières décennies étaient largement axés. Les donateurs s'engagent donc à redoubler d'efforts pour mieux intégrer la croissance verte dans les activités de coopération pour le développement ;. Ils peuvent aider les pays en développement à améliorer leur planification stratégique afin de faciliter leur accès au financement public du développement en faveur de la croissance verte, grâce à de nombreux instruments : soutien sectoriel, soutien budgétaire, dons ou encore garanties de risques visant à mobiliser des capitaux privés. Pour la réussite de la coopération au développement, il est indispensable que chaque pays adopte son propre plan d'action en faveur de la croissance verte.
- Dans le cadre de l'accroissement des apports de financement public du développement en faveur de l'environnement, le financement de la lutte contre le changement climatique devrait augmenter sensiblement durant la prochaine décennie, les gouvernements et les acteurs du secteur privé des pays développés accroissant progressivement les ressources pour atteindre l'objectif de 100 milliards USD par an à l'horizon 2020, comme promis par les pays industrialisés de l'Accord de Cancun de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Pour que ce financement soit bien utilisé, il convient de s'assurer qu'il produit des résultats assortis d'avantages multiples en faveur du développement durable.
- Les pays en développement peuvent tirer profit de la création d'instruments économiques internationaux et nationaux, tels que les paiements pour services écosystémiques, afin de produire des effets environnementaux bénéfiques à l'échelle mondiale, notamment en matière de biodiversité ou de séquestration du carbone. Grâce au Mécanisme pour un développement propre, il est déjà possible de vendre des crédits d'émission de carbone aux pays développés ; il devrait donc être possible d'instaurer des processus internationaux similaires pour la biodiversité. On estime, par exemple, qu'à l'horizon 2030, 25 à 50 millions de ménages à faible revenu dans les pays en développement pourraient bénéficier des politiques de réduction des émissions (de gaz à effet de serre) dues au déboisement et à la dégradation des forêts (Milder *et al.*, 2010).
- Les pays en développement qui promeuvent la croissance verte au moyen de politiques saines d'investissement vert peuvent mobiliser des ressources nationales au service du développement et attirer des financements externes, notamment des investissements directs étrangers. Par exemple, l'Éthiopie estime que la mise en œuvre de sa Stratégie pour une économie verte et résiliente au changement climatique coûtera 150 milliards sur les 20 prochaines années, somme qui devrait provenir en grande partie du financement extérieur du développement.
- La coopération technologique et l'engagement de la communauté internationale à lever les barrières commerciales douanières et non douanières pour les biens et services verts constituent aussi des facteurs importants pour faciliter la transition des pays en développement vers la croissance verte.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

On estime que pas moins de 25 à 50 millions de ménages à faible revenu dans les pays en développement pourraient bénéficier de politiques de réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (Milder *et al.*, 2010).

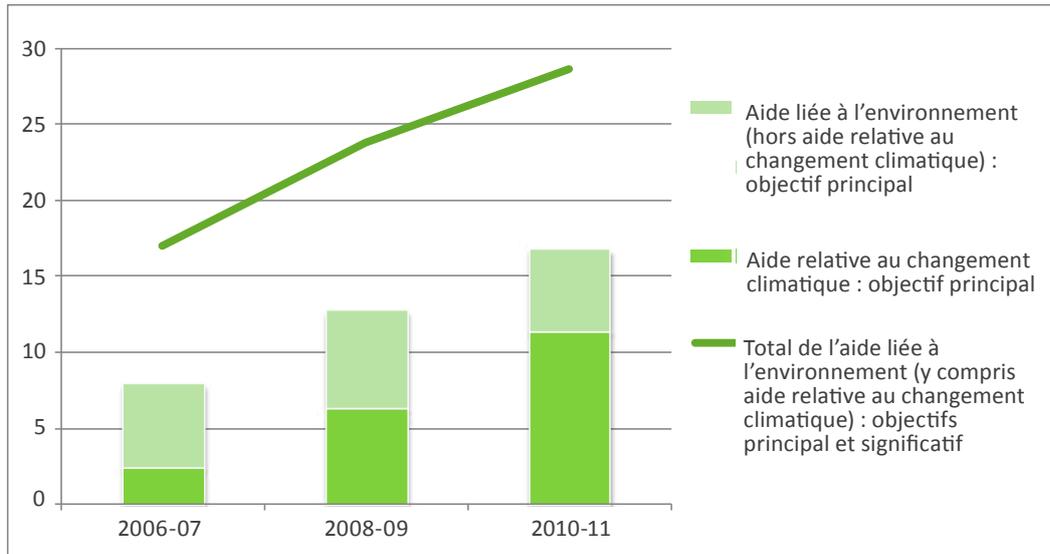


## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le montant des engagements annuels moyens au titre de l'aide bilatérale pris par les membres du CAD faisant de l'environnement un « objectif principal » a plus que doublé depuis 2006-07, pour atteindre 17 milliards USD en 2010-11. Le montant des engagements annuels moyens d'aide bilatérale faisant du changement climatique un « objectif principal » a quadruplé depuis 2006-07, pour atteindre presque 12 milliards USD en 2010-11.

## Évolution de l'aide liée à l'environnement (y compris l'aide relative au changement climatique) des pays membres du CAD de l'OCDE entre 2006 et 2011

Engagements en milliards USD, à prix constants de 2010



Note :

- Un certain nombre d'activités entrent dans la catégorie de l'aide « relative au changement climatique » et sont donc incluses ici. Elles ne font toutefois pas partie de « l'aide liée à l'environnement » (2,7 milliards USD en 2010-11) ; il peut notamment s'agir des montants alloués à une installation hydroélectrique de grande envergure.
- L'aide « relative au changement climatique » couvre à la fois l'aide à l'adaptation et à l'atténuation uniquement depuis 2010.

Source : OCDE/CAD, base de données du système de notification des pays créanciers.





## Exemples de coopération internationale en faveur de la croissance verte

**Utiliser l'APD pour améliorer l'accès à l'énergie au moyen des technologies faisant appel aux énergies renouvelables.** L'APD bilatérale destinée à la production d'électricité a augmenté en moyenne, pour atteindre en 2009 près de 3 milliards USD (dont plus de 40 % destinés à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables). Plusieurs études de faisabilité et projets de recherche sur le solaire et autres énergies renouvelables sont actuellement financés par l'APD. En 2010, l'Espagne a accordé un prêt de 139 millions USD au Maroc pour la construction d'une centrale solaire. Elle a également fourni près de 300 millions USD à la Tunisie pour l'installation de deux parcs éoliens. L'accès à l'énergie est également un objectif clé du soutien bilatéral. Au travers de la Facilité ACP-UE pour l'énergie, l'UE a participé à plus de 130 projets dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Avec des engagements d'un montant approximatif de 340 millions EUR, la Facilité a attiré des cofinancements à peu près équivalents en provenance d'autres sources publiques et privées. Au total, les pays participants ont pu procurer des services énergétiques modernes à 12 à 13 millions de personnes (OCDE, 2012d).

**Partenariat public-privé en matière climatique pour les pays en développement.** En janvier 2012, le gouvernement du Royaume-Uni, en collaboration avec la Société financière internationale et la Banque asiatique de développement, a lancé le Partenariat public-privé en matière climatique. Par le biais de deux nouveaux fonds commerciaux, cette initiative a été conçue pour mobiliser jusqu'à 30 fois plus de capitaux privés que les capitaux provenant des contribuables britanniques. Le Partenariat soutiendra des projets visant à fournir de l'énergie propre, renouvelable et efficace, apporter de nouvelles technologies et protéger les ressources naturelles dans les pays émergents et en développement. Cette initiative pourrait produire plus de 7 GW d'énergie propre et sûre, soit 66 % de la capacité actuelle de production d'énergie renouvelable du Royaume-Uni, et créer 40 000 emplois (DFID, 2012).

**Coopération technologique en faveur d'une société sobre en carbone.** Le gouvernement du Japon mène des activités de coopération technologique avec des pays en développement, par le biais de son Agence pour la science et la technologie. Il travaille par exemple avec le gouvernement de Malaisie à l'élaboration d'une feuille de route pour mettre en place une société sobre en carbone, au travers de son programme sur les scénarios de société sobre en carbone pour les régions asiatiques. Il coopère également avec le gouvernement indien pour mettre au point une technologie de traitement des eaux usées à faible consommation d'énergie (voir [www.jst.go.jp/global/english/kadai/index.html](http://www.jst.go.jp/global/english/kadai/index.html)).

**Aide pour le commerce en promouvant les marchés de biens et services verts.** Voyant dans le commerce un moteur de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté, les organismes de coopération pour le développement soutiennent l'Initiative de l'Aide pour le commerce. Cette dernière vise à renforcer la capacité commerciale des pays en développement (notamment en matière de politique et de réglementation commerciales), résoudre le problème des coûts d'ajustement engendrés par les réformes commerciales, soutenir le développement de l'infrastructure commerciale et la capacité de production, et aider à la mise en œuvre des accords commerciaux. L'Aide pour le commerce a connu une forte croissance, et son montant s'élevait à 33 milliards USD en 2010. Les donateurs voient de plus en plus dans cette initiative un mécanisme visant à faciliter les actions de lutte contre le changement climatique et à stimuler la croissance verte dans les pays en développement, notamment du fait des conditions draconiennes en matière d'environnement accompagnant les accords commerciaux régionaux, mais aussi parce que cette aide porte souvent sur les capacités commerciales pour l'échange de biens et services environnementaux. Ces programmes ont récemment aidé les pays en développement à adopter des normes d'agriculture biologique, à améliorer le développement des chaînes de valeur, à former les responsables de la politique commerciale à la question des biens et services environnementaux et aux mesures de protection de l'environnement, ainsi qu'à prendre part aux négociations environnementales et commerciales régionales et multilatérales (OCDE, 2012 f et g).

**Renforcement des capacités à intégrer les objectifs d'environnement aux processus nationaux de développement.** Au Mozambique, plus de 70 % de l'investissement public provient de l'aide au développement internationale. Les organismes de coopération pour le développement ont donc un rôle important à jouer pour soutenir les objectifs environnementaux nationaux à travers la planification du développement et l'intégration de la composante écologique à d'autres politiques et mécanismes nationaux. Les Pays-Bas et le Danemark ont fourni un soutien en termes de capacités au ministère de la Coordination de l'action en faveur de l'environnement. Avec l'aide de la Banque mondiale, des unités chargées de l'environnement ont vu le jour dans plusieurs ministères fonctionnels. La capacité institutionnelle demeure toutefois faible et les fonctions environnementales clés ne sont pas encore pleinement opérationnelles. L'un des problèmes rencontrés est la complexité institutionnelle au niveau sectoriel. De plus, les initiatives des donateurs visant à renforcer les capacités sont souvent axées sur la production de résultats et non sur l'exécution des fonctions environnementales clés ou programmatiques des pouvoirs publics. Le cas du Mozambique montre qu'il convient de cibler les fonctions environnementales clés dans les différents domaines de l'administration publique, au niveau des programmes, au lieu de les orienter vers les objectifs et activités spécifiques à un projet (OCDE, 2012e, Cabral et Francisco, 2008).

*Sources : OCDE (2012d), Coopération pour le développement: Comment intégrer durabilité et développement, OCDE, Paris ; DFID (2012), Mitchell: Private Sector to Tackle Climate Change, communiqué de presse, Londres ; Agence japonaise pour la science et la technologie, <http://www.jst.go.jp/global/english/kadai/index.html> ; OCDE (2012f), Aid for Trade and Green Growth: State of Play, OCDE, Paris ; OCDE (2012g), Aid for Trade in 2010: Continued Growth, Modest Outlook, OCDE, Paris ; OCDE (2012e), Vers un développement plus vert - Améliorer les capacités pour la gestion et la gouvernance de l'environnement, OCDE, Paris ; Cabral, L. et D. Francisco (2008), Environmental institutions, public expenditure and the role of development partners: Mozambique case study, Final Report, DFID, Londres.*

# Mise en œuvre des trois piliers de la coopération internationale en faveur de la croissance verte

## PILIERES

## ACTIONS

### Renforcement du financement et de l'investissement verts

- Fournir un soutien plus rapide et plus ciblé dans le cadre de la coopération pour le développement par l'intégration de la croissance verte, la mobilisation des parties prenantes et des actions de sensibilisation
- Soutenir les processus de réforme engagés par les pays en développement afin d'attirer et de stimuler l'investissement privé
- Recourir au financement public extérieur afin d'associer plus efficacement le secteur privé dès les premières étapes du développement
- Mobiliser de nouvelles sources de capitaux, exemple des fonds de pension et autres investisseurs institutionnels

### Actions en faveur de l'innovation technologique verte par le biais de la coopération

- Associer les pays en développement à la définition des programmes de recherche scientifique et technologique et des priorités de la coopération internationale, et assurer leur participation à la recherche collaborative
- Renforcer la capacité nationale d'innovation des pays en développement, notamment par le biais de l'enseignement
- Promouvoir de solides systèmes de protection de la propriété intellectuelle et encourager le partage des connaissances au-delà des frontières

### Mesures visant à faciliter les échanges de biens et services verts

- Soutenir le développement des marchés de biens et services verts
- Cibler les politiques de la demande, telles que les politiques de marchés publics et les programmes d'éducation des consommateurs
- Lever les barrières commerciales non douanières, renforcer les capacités en matière de commerce international et veiller à ce que les pays en développement participent à part égale à la définition de normes internationales, et notamment aux dispositifs d'étiquetage et d'éco-certification



La réussite du soutien international à la croissance verte dans les pays en développement dépendra d'un certain nombre de facteurs.

En premier lieu, il est indispensable que les pays en développement définissent leur propre plan d'action et leurs priorités en matière de croissance verte, en fonction de leur situation nationale et de leur propre contexte de développement. Ces priorités doivent guider le soutien de la communauté internationale. Deuxièmement, les institutions internationales devront faire preuve de suffisamment de souplesse pour satisfaire des besoins forcément différents et pour aider les pays en développement à combler leurs lacunes en termes de connaissances et d'expérience, ainsi qu'à faire avancer leurs priorités en matière de croissance verte, notamment à travers des réformes dans des domaines clés de l'action publique. Troisièmement, un renforcement de la collaboration internationale par le biais d'accords environnementaux multilatéraux et d'autres mesures internationales (contraignantes et volontaires) portant sur le commerce, le développement et la gestion des ressources (telles que la Convention

sur la diversité biologique et l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives) peut permettre aux pays en développement en quête d'une croissance verte d'obtenir des ressources et un soutien technique. Quatrièmement, les pays de l'OCDE devront également réformer leurs politiques nationales afin qu'elles gagnent en cohérence et en compatibilité avec les politiques de développement et les efforts des pays en développement en faveur de la croissance verte. Ce point est essentiel, le manque de cohérence des politiques nuisant à leur efficacité et aux mesures prises pour promouvoir en parallèle la croissance verte et le développement. Enfin, la multiplication des partenariats internationaux informels ou volontaires pour la croissance verte, qu'ils soient publics ou privés, peut faciliter l'apprentissage par les pairs et le partage des connaissances.

Sur la base d'expériences réelles, le rapport présente quelques recommandations sur la meilleure façon, pour la communauté internationale, de fournir aux pays en développement un soutien adapté en vue de la croissance verte.

# Comment suivre les progrès vers une croissance verte ?

Mesurer les progrès réalisés fait partie intégrante de toute politique nationale ou internationale en faveur de la croissance verte. En effet, en l'absence de feuille de route pour la mesure des progrès ou de statistiques fiables, les pays ne sauront pas s'ils progressent dans la réalisation de leurs objectifs de croissance verte. L'OCDE a élaboré un cadre pour la mesure de la croissance verte qui répartit les indicateurs dans quatre catégories correspondant aux principales caractéristiques de la croissance verte : la productivité de l'environnement et des ressources de l'économie, le stock d'actifs naturels, la qualité environnementale de la vie, ainsi que les opportunités économiques et les réponses apportées (OCDE, 2011b). La communauté internationale va également de l'avant (notamment grâce à un partenariat entre l'OCDE, le PNUE, la Banque mondiale et le GGGI) en ce qui concerne l'adoption d'un cadre commun pour la mesure et le suivi des progrès en matière de croissance verte<sup>2</sup>.

Ces mêmes organisations internationales se sont engagées à continuer de collaborer avec les pays en développement pour renforcer leur capacité à mesurer les progrès vers la croissance verte, et certaines mettent déjà en œuvre un cadre pour la mesure de la croissance verte. Le Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) constitue un progrès important ; il s'agit de la première norme statistique internationale pour la comptabilité environnementale et économique<sup>3</sup>. Il est désormais appliqué au plan national, ce qui contribuera à améliorer la comparabilité et la cohérence des données nécessaires à la construction d'indicateurs de croissance verte. Le soutien à la mise en œuvre du SCEE s'inscrit dans le cadre des efforts en matière de coopération internationale visant à renforcer les capacités des pays en développement à recourir à des systèmes statistiques inclusifs et pertinents, notamment par le biais du Partenariat statistique au service du développement au 21e Siècle (PARIS21)<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> La Plate-forme de connaissances sur la croissance verte (GGKP) présentera un document exploratoire intitulé « Covering on a set of green growth indicators » lors de sa conférence annuelle, qui se tiendra à Paris les 4 et 5 avril 2013.

<sup>3</sup> Site Web du SCEE : [www.unstats.un.org/unsd/envaccounting/seea.asp](http://www.unstats.un.org/unsd/envaccounting/seea.asp).

<sup>4</sup> Voir [www.paris21.org](http://www.paris21.org).



## LE SAVIEZ-VOUS ?

En tenant explicitement compte de l'environnement et de la valeur des actifs naturels, la croissance verte étend les définitions traditionnelles de la richesse au bien-être et à la qualité de la croissance et du développement.





# La croissance verte, c'est maintenant !

Les initiatives nationales et internationales présentées ici montrent les nombreux avantages de la croissance verte en termes de développement durable. Le moment est venu de saisir les opportunités et de commencer à concrétiser ces avantages à grande échelle. Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), qui ont guidé les efforts de coopération pour le développement et les politiques de développement de ces dix dernières années, arrivent à leur échéance en 2015. La communauté internationale travaille donc à l'élaboration d'un nouveau cadre de développement, qui intégrera les objectifs du développement durable (ODD), conformément aux décisions prises lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio+20). La croissance verte apparaît comme un cadre directeur pour la réalisation de ces objectifs, de sorte que nous pouvons maintenant redoubler d'efforts pour

parvenir au développement durable. Pour véritablement éradiquer la pauvreté absolue, il faut un nouvel engagement de la part des décideurs du monde entier à lutter contre la pauvreté tout en intégrant les considérations écologiques aux modèles nationaux de croissance. Il s'agit d'une solution rationnelle, qui permettra aux pays de bénéficier d'une productivité et d'un rendement d'utilisation accrus de leurs ressources naturelles, d'une innovation plus importante et plus adaptée en faveur de la croissance verte et du développement durable, et de nouveaux marchés (internationaux et nationaux) pour les technologies, biens et services verts. Mais, et c'est là le plus important, si nous n'agissons pas aujourd'hui, le niveau de développement auquel nous sommes parvenus à l'heure actuelle pourrait nettement reculer et les futures possibilités de croissance s'en trouver sérieusement compromises.



## Bibliographie

- Banque mondiale (2006), *Where is the Wealth of Nations? Measuring Capital for the 21st Century*, Banque mondiale, Washington.
- Banque mondiale (2009), *Summary: Investing in a more sustainable Indonesia, 2009*, Banque mondiale, Washington.
- Banque mondiale (2010), *Central African Republic Country Environmental Analysis: Environmental Management for Sustainable Growth*, Banque mondiale, Washington.
- Banque mondiale (2012), *Inclusive Green Growth: The Pathway to Sustainable Development*, Banque mondiale, Washington.
- Brown, DR., *et al.* (2011), "Poverty Alleviation and Environmental Restoration Using the Clean Development Mechanism: A Case Study from Humbo Ethiopia", *Environmental Management*, août 2011, volume 48, n°2.
- Cabral, L. et D. Francisco (2008), *Environmental Institutions, Public Expenditure and the Role of Development Partners: Mozambique case study, Final Report*, DFID, Londres.
- CESAP (Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique) (2009), *The National Green Growth Roadmap, Kingdom of Cambodia*. CESAP, Bangkok.
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) (2012), *Development and Globalisation: Facts and Figures 2012*, CNUCED, New York.
- Corfee-Morlot, J., *et al.* (2012), "Towards a Green Investment Policy Framework: The Case of Low-Carbon, Climate-Resilient Infrastructure", *Documents de travail de l'OCDE sur l'environnement*, n°48, OCDE, Paris.
- DFID (Ministère britannique du Développement international) (2012), *Mitchell: Private Sector to Tackle Climate Change*, communiqué de presse du DFID, Londres.
- EPA (Autorité éthiopienne de protection de l'environnement) (2011), *Stratégie pour une économie verte et résistante au climat*, EPA, Addis-Abeba.
- Favaretto, S. (2012), *The Policy Dimension: Current National Practices in Climate Change Reporting*, CNUCED, OCDE, CDSB et GRI (Initiative mondiale sur les rapports de performance), *Workshop on Climate Change Reporting*, disponible à l'adresse suivante : [www.unctad.org/meetings/en/SessionalDocuments/1.1dite\\_edb\\_SoniaFavaretto\\_en.pdf](http://www.unctad.org/meetings/en/SessionalDocuments/1.1dite_edb_SoniaFavaretto_en.pdf).
- IIDD (Institut international du développement durable) et GIZ (Die Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit) (2004), *Philippines Case Study: Analysis of National Strategies for Sustainable Development*, document de travail non édité, disponible à l'adresse suivante : [www.iisd.org/pdf/2004/measure\\_sdsip\\_philippines.pdf](http://www.iisd.org/pdf/2004/measure_sdsip_philippines.pdf).
- Markandya A., K. Hamilton et E. Sanchez-Triana (2006), "Getting the Most for the Money – How public environmental expenditure reviews can help", *World Bank Environment Strategy Notes*, n°16, Banque mondiale, Washington.
- Milder, J. C., S. J. Scherr, et C. Bracer (2010), "Trends and Future Potential of Payment for Ecosystem Services to Alleviate Rural Poverty In Developing Countries", *Ecology and Society* 15(2): 4.
- Mourougane, A.1 (2010), "Phasing Out Energy Subsidies in Indonesia", *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n°808, Éditions de l'OCDE, Paris, disponible à l'adresse suivante : <http://dx.doi.org/10.1787/5km5xvc9c46k-en>.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2008), *Ressources naturelles et croissance pro-pauvres - Enjeux économiques et politiques*, OCDE, Paris.
- OCDE (2011a), *Vers une croissance verte*, OCDE, Paris.
- OCDE (2011b), *Vers une croissance verte : Suivre les progrès - Les indicateurs de l'OCDE, Études de l'OCDE sur la croissance verte*, OCDE, Paris.
- OCDE (2012a), *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050: Les conséquences de l'inaction*, OCDE, Paris.
- OCDE (2012b), *L'évaluation environnementale stratégique dans la coopération pour le développement - Panorama des expériences récentes*, OCDE, Paris.
- OCDE (2012c), *Études économiques de l'OCDE : Indonésie 2012*, Éditions de l'OCDE, Paris, disponible à l'adresse suivante : [http://dx.doi.org/10.1787/eco\\_surveys-idn-2012-fr](http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-idn-2012-fr).
- OCDE (2012d), *Coopération pour le développement 2012 – Comment intégrer durabilité et développement*, OCDE, Paris.
- OCDE (2012e), *Vers un développement plus vert : Améliorer les capacités pour la gestion et la gouvernance de l'environnement*, OCDE, Paris
- OCDE (2012f), *Aid for Trade and Green Growth: State of Play*, OCDE, Paris.
- OCDE (2012g), *Aid for Trade in 2010: Continued Growth, Modest Outlook*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- PAM (Programme alimentaire mondial) (2012), *Purchase for Progress May Update*, PAM, Rome, disponible à l'adresse suivante : [http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/special\\_initiatives/wfp249329.pdf](http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/special_initiatives/wfp249329.pdf).
- Parlevliet, J., J. P. Jütting et T. Xenogiani (2008), « Peut-on maîtriser l'emploi informel ? », *Centre de développement de l'OCDE, Repères*, n°56, Éditions de l'OCDE, Paris, disponible à l'adresse suivante : <http://dx.doi.org/10.1787/242543432308>.
- PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) (2011), *Towards a Green Economy: Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication – A Synthesis for Policy Makers*, PNUE, Genève.
- Ruangrong, P. (2008), "Thailand's Approach to promoting Clean Energy in the Electricity Sector", *Forum on Clean Energy, Good Governance and Regulation*, 16-18 mars 2008, World Resources Institute, Washington.
- Sanghi, S. et J. Sharma (2012), "Skills for Low Carbon Growth: An Indian perspective", in *Division LEED (Développement économique et création d'emplois locaux) de l'OCDE, Skills Development Pathways in Asia: Employment and Skill Strategies in Southeast Asia Initiative*, Éditions de l'OCDE, Paris.

## Crédits photo

### *Page de couverture*

© Designshot | Dreamstime.com ; Pont suspendu : © mwellis - Fotolia.com ; Rue piétonne animée © The Power of Forever Photography – istockphoto ; Panneau solaire bleu : © Dominic Sansoni – Banque mondiale ; Vendeur de poisson : © Alexey Kuznetsov - Fotolia.com ; Rizières en terrasse à Bali : © Yong Hian Lim - Fotolia.com ; Voies ferrées : © Gordya - Fotolia.com

### *Deuxième de couverture*

Pali dans le coucher du soleil: © Dhoxax/Shutterstock.com

### *Troisième de couverture*

Pont vers la jungle : © lkunl - Fotolia.com

### *Pages intérieures*

Filets chinois en Inde : © TMAX - Fotolia.com  
Chantier de construction : © Kazhdan - shutterstock.com  
Rizières en terrasse à Bali : © Yong Hian Lim - Fotolia.com  
Vue d'Addis- Abeba : © Arne Hoel - World Bank  
Femme portant une bassine remplie de crabes : © RCH - Fotolia.com  
Rue piétonne animée © The Power of Forever Photography - istockphoto  
Vendeurs sur un marché flottant : © Neko - Fotolia.com  
Chantier de construction d'immeubles de grande hauteur : © Bill Lyons – Banque mondiale  
Culture d'engrais verts : © Rafael Ben-Ari - Fotolia.com  
Vendeur de poisson : © Alexey Kuznetsov - Fotolia.com  
Voies ferrées : © Gordya - Fotolia.com  
Panneau solaire bleu : © Dominic Sansoni – Banque mondiale  
Éolienne : © Sasha Radosavljevic - istockphoto  
Barrage : © tramp51 - Fotolia.com  
Navire porte-conteneurs : © il-fede - Fotolia.com  
Irrigation : © branex - Fotolia.com  
Vélos en libre-service à Rio : © Cesar Okada - istockphoto  
Route dans les montagnes : © Curt Carnemark – Banque mondiale  
Bus en Afrique : © Eric Miller - World Bank  
Portique de chargement : © Dominic Sansoni – Banque mondiale  
Installation industrielle : © shocky - Fotolia.com  
Ingénieur sécurité : © p.studio66/Shutterstock.com  
Pont suspendu : © mwellis - Fotolia.com  
Grenouille : © oksankash/Shutterstock.com  
Route dans les champs : © Curt Carnemark – Banque mondiale  
Forêt de bambous : © silver-john - Fotolia.com  
Chantier de construction : © Kazhdan - shutterstock.com

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

A wooden suspension bridge with thick ropes and wooden planks crosses a river in a dense, lush green forest. The bridge is the central focus, leading the eye from the foreground into the distance. The surrounding trees and foliage are vibrant green, creating a sense of a healthy, thriving ecosystem.

« La croissance verte n'est pas un luxe - c'est un moyen de concrétiser le développement durable et la sécurité mondiale pour tous ».

